

**SAM 20**

**DIM 21**

**AVRIL**

**2024**

**LES 24 HEURES**

**DE**

**TENNIS DE TABLE**

**CASTANO SPORT**

**SAINT GENIS**

**LAVAL**

**SAM 20**

**DIM 21**

**AVRIL**

**2024**

**TOURNOI REGIONAL PAR HANDICAP  
EQUIPE DE 2 OU 3 JOUEURS**

***Possibilité de repas sur place***

**GYMNASE PAUL D'AUBAREDE  
81 Route de Vourles  
69230 ST GENIS LAVAL (Rhône)**

**1<sup>er</sup> PRIX 1000 €/équipe**

**2<sup>ème</sup> PRIX 650 €/équipe**

**3<sup>ème</sup> PRIX 300 €/équipe**

**Tous les joueurs seront primés (textiles ou sacs)**

**PRIX DE L'INSCRIPTION FIXE A 40 € PAR JOUEUR PAR EQUIPE DE DEUX OU TROIS JOUEURS**

**Envoyer vos inscriptions à :**

**CASTANO SPORT  
52, rue des Girondins  
69007 LYON**

**PETIT DEJEUNER OFFERT**

Seul le paiement valide l'inscription, donc libellez le ou les chèques à l'ordre de  
CASTANO SPORT N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LES NOMS, PRENOMS, CLASSEMENTS DES  
JOUEURS DE L'EQUIPE AINSI QUE LE NOM DU CLUB

# TOURNOI DES 24 H CASTANO SPORT

20 au 21 avril 2024 à ST GENIS LAVAL

## REGLEMENT

- Homologué sous le N° .....
- Le Juge Arbitre du tournoi est Jean CASTANO JA3 licence 691098 Tel : 06 84 69 87 94
- Le tournoi se déroulera à St Genis Laval Gymnase Paul D'Aubarède
- Tournoi régional par handicap réservé aux licenciés de la ligue Auvergne Rhône Alpes à partir de junior (possible pour cadets et minimes 2 avec autorisation des parents uniquement en équipes de 3)
- Une tenue sportive et réglementaire est exigée
- Seules les balles plastiques homologuées ITTF seront autorisées (fournis par les joueurs)
- Les rencontres se disputent au meilleur des 5 sets de 11 points
- Il s'agit d'un tournoi par **équipes mixtes ou non mixtes de 2 ou 3 joueurs** (le remplaçant ne pouvant participer qu'au double dans la rencontre en cours, la rotation des joueurs étant possible entre les différents tours)
- Les équipes de 3 joueurs ne pourront pas faire sortir un joueur de plus d'un tour consécutif
- Les temps morts ne pourront pas être pris dans les cinq dernières minutes d'un tour.
- Tout comportement anti sportif sera sanctionné
- Le pointage des équipes s'effectuera à partir de 9 heures le 20 et ce jusqu'à 9 heures 30
- Les équipes tireront au sort un numéro lors de leur pointage
- La compétition débutera à 10 heures le 20 et se terminera le 21 à 10 heures
- Le tournoi se compose de 12 tours de 2 heures
- Chaque tour se compose de 4 simples et 1 double, soit au total 5 rencontres
- Le maximum de points en handicap est de 8
- Un classement sera affiché à la fin de chaque tour
- Le tournoi se déroule en 4 phases identiques :
  - Phase de 3 tours soit 6 heures : Un bonus de 5 point est accordé pour 3 rencontres gagnées dans une phase
  - Le classement général sera établi à la fin des 4 phases (classement intermédiaire affiché toutes les 2 heures)
  - En cas d'absence ou d'abandon d'une équipe, l'équipe qui en bénéficie marquera sur le tour concerné la moyenne des points obtenus sur les onze autres tours

## TABLEAU HANDICAP

### ECART DE POINTS CLASSEMENT

100/199	200/299	300/399	400/499	500 /599	600 /699	700/799	800 et plus
-1 Point	-2 points	-3 points	-4 Points	-5 points	-6 points	-7 points	-8 points

- Handicap maximum -8 points : le set démarre à - 08 / 00
- Pour le double c'est la moyenne des points des deux joueurs qui est prise en compte

### POINTS POUR L'EQUIPE SUIVANT LE RESULTAT

Rencontre gagnée 5-0 = 13 points	Rencontre forfait – 15 points
Rencontre gagnée 4-1 = 10 points	1 <sup>er</sup> de poule + 5 points
Rencontre gagnée 3-2 = 8 points	
Rencontre perdue 2-3 = 5 points	
Rencontre perdue 1-4 = 3 points	
Rencontre perdue 0-5 = 1 point	

## Rappel

**IMPORTANT** : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". **Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => Pour consulter les Règles du Jeu : [http://www.fft.com/reglements/regles\\_jeu.htm](http://www.fft.com/reglements/regles_jeu.htm)**

- La dotation globale est de 1950€ en espèces plus lots pour chaque participant
- Vainqueur 1000€
- 2<sup>ème</sup> 650€
- 3<sup>ème</sup> 300€
- Tous les participants sont primés (textiles ou sacs de sport)

### Inscriptions.

- Prix 40€ par joueur (équipe de 2 ou 3 joueurs)
- Inscriptions avec noms, prénoms, classement, n° de licence sont à envoyer à **CASTANO-SPORT**  
**52, rue des Girondins**  
**69007 LYON**
- Le paiement valide l'inscription (chèques à l'ordre de CASTANO SPORT ou espèces)

## Rappel concernant la licenciation

### Règlements fédéraux

#### **II.606.1 Licenciation**

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

#### **II.606.2 Documents attestant de la licenciation**

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

.Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>

.Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>

.Accès à l'application « FFTT » pour smartphones (Android et IOS)

-Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi